

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **- SEANCE DU 3 JUILLET 2008 -**

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GILLET, M. GIRON, M. MBAYE, Mlle VAILLANT, M. BOULANGER, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. ORGOGOZO, M. PABOEUF, M. REIFFERS, M. SIRE.

Le Président ouvre la séance à 9 H 15.

*Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2008.*

### **I - DBM 2008-1**

M. BAUDORRE indique que cette décision budgétaire modificative est l'aboutissement d'un processus initié en commission des moyens où nous avons réfléchi à la façon de conduire les décisions budgétaires modificatives et notamment la gestion des reports. Cela aboutit à définir un cadre à partir duquel les services financiers ont pu travailler pour préparer ces décisions qui cette année sont particulièrement complexes, car il a fallu mettre en œuvre des annulations des avances sur les reports ouvertes au budget 2008.

Mme DUPAU présente ensuite les principaux éléments de la décision budgétaire modificative.

Avec cette DBM, le budget de l'université hors SIGDU s'élève dorénavant à 37 470 771.24 € et celui du SIGDU est de 884 519.22 €. Le budget global de l'université est donc de 38 355 290.46 €. On constate la montée en puissance de notre politique d'amortissement. Les amortissements représentent aujourd'hui près de 5 millions d'euros dans notre budget.

Cette DBM est constituée : de 835 455.34 € de recettes nouvelles, 4 010 902.20 € de réductions de recettes liées à la régularisation des avances sur report, de 415 908.20 € de réduction de recettes liées aux réajustements du budget initial, de virements entre section (- 97 349.71 € en fonctionnement, + 60 144 € en investissement, + 37 205.71€ en dépenses de personnel). On constate également un prélèvement sur le fonds de roulement (les reports) de 13 332 809.31 € pour l'université et de 159 624. 95 € pour le SIGDU. La totalité du fonds

de roulement n'a pas été ouverte il reste de disponible et non ouvert en report 341 528.29 €. Cette somme constitue notre seule réserve disponible.

En réponse à une question de M. CHUPIN, Mme DUPAU précise que la trésorerie est constituée par la différence entre le fonds de roulement global, soit pour l'université 13 833 972.55 € et le besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire ce qui permet de fonctionner. Pour calculer cette différence, on prend en compte des paramètres : les créances à recouvrer sur nos clients et les dettes à payer à nos fournisseurs. Il existe bien évidemment un décalage entre le rythme de paiement des dettes et celui d'encaissement des créances. Ce décalage est en notre défaveur : on paie plus vite nos dettes qu'on encaisse nos créances. Ce décalage crée un besoin de fonds de roulement. La trésorerie est la différence entre les réserves et ce manque-à-gagner temporaire pour fonctionner. Elle est d'environ 10 millions d'euros soit une réserve de fonctionnement de plus de six mois, ce qui est tout à fait confortable.

M. BRUN rappelle que la commission des moyens a souhaité, à l'occasion de la révision des structures pour la préparation du budget 2009 que l'UB présidence change de nom car celui-ci peut prêter à confusion.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la DBM 2008-1 du SIGDU.  
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la DBM 2008-1 de l'université

## **II - LE PASSAGE AUX COMPETENCES ELARGIES**

M. BAUDORRE rappelle le cadre de ce dossier. Dans le cadre de l'application de la loi LRU, toutes les universités devront d'ici 2012 être passées aux compétences élargies. Dans le débat à l'assemblée nationale lors de la présentation de la loi, il avait été prévu dans une première version que seules les universités qui le souhaiteraient, passeraient aux compétences élargies. Mais, en fin de compte et pour éviter un système qui créerait des différences entre les établissements, la loi a préféré choisir une obligation pour toutes les universités avec un délai de cinq ans permettant à chaque université de choisir la date à laquelle elle passerait dans le nouveau système.

Ces compétences élargies ne concernent que deux domaines : les compétences budgétaires (masse salariale et veille) et le transfert de certaines compétences en gestion de ressources humaines. Cela signifie pour Bordeaux 3 l'introduction dans son budget d'une masse financière nouvelle importante qui porterait le budget à environ 55 millions d'euros. La gestion de la masse salariale c'est aussi la gestion des personnels. Mais, on constate peu de changements par rapport à ce que l'on connaît pour les primes des personnels. La seule nouveauté qui était prévue était la gestion directe par l'établissement de la prime d'encadrement doctoral. Or le décret qui vient de sortir prévoit que cette gestion directe est confiée dès la rentrée 2009 à tous les établissements qu'ils soient ou non passés aux nouvelles compétences. Les compétences relatives à la gestion du patrimoine immobilier ne sont pas concernées et font l'objet d'une demande spécifique qui n'est pas obligatoire.

Pour pouvoir accéder aux nouvelles compétences, le conseil d'administration de l'université doit en faire la demande et il appartient au ministère du budget et au ministère de l'enseignement supérieur de valider, après un audit de l'inspection générale chargé d'apprécier la situation de l'université, le passage aux nouvelles compétences.

L'université a été auditée par l'inspection générale. Il s'agit d'un audit très professionnel et très exigeant. Il était important d'avoir le plus tôt possible ses conclusions pour enrichir notre réflexion sur le devenir de l'établissement. Les résultats de l'audit ne seront pas rendus publics. Il est réalisé au seul usage du ministère. Nous venons de recevoir le pré-rapport des inspecteurs.

M. BAUDORRE résume les principales observations du pré-rapport : sur la gestion financière, le rapport souligne qu'il est nécessaire d'améliorer notre procédure budgétaire et notre prise en charge politique du budget. S'agissant de la gestion des ressources humaines, les inspecteurs indiquent que l'université est tout à fait en capacité d'assurer ces nouvelles compétences. L'audit estime que notre système d'information est en devenir et que nous sommes dotés d'un premier dispositif de pilotage prometteur qu'il convient de conforter. L'audit a également examiné la dévolution du patrimoine immobilier même si celle-ci n'est pas à l'ordre du jour. Les résultats de l'audit montrent que Bordeaux 3 peut mettre en oeuvre dès janvier 2009 la gestion de la masse salariale et de la paye. Elle est en mesure de développer progressivement le pilotage politique. L'inquiétude manifestée par un grand nombre de personnes n'est pas directement liée à ces modifications-là. La gestion des nouvelles compétences ne va concerner que deux services : le service des ressources humaines et le service financier. Le potentiel de ces services va être renforcé et les actions de formation seront mises en place.

Il est important de prendre les nouvelles compétences dès 2009 car le contexte est favorable. Les établissements seront accompagnés financièrement mais également en matière de formation et de conseil.

Nous devons effectivement faire face à plusieurs autres réformes. Cela sera d'autant plus facile si nous avons réglé auparavant le transfert des nouvelles compétences. Ce transfert allégera par ailleurs le travail des personnels. L'installation du logiciel JEFYCO pourra ainsi se faire directement sur les nouvelles structures et le nouveau périmètre sans avoir à recommencer un an après et en évitant de prendre l'outil de paye uniquement sur une période de transition. Il y a eu un très fort investissement réussi des personnels administratifs dans beaucoup de services. Il sera difficilement compréhensible à tous ceux qui se sont engagés dans ce chantier que leur travail ne soit pas valorisé. Attendre pour entrer dans le dispositif n'est pas une bonne chose. L'exemple du LMD a montré combien cela pouvait être regrettable.

M. CHUPIN pensait que Bordeaux3 était en beaucoup plus mauvais état. L'audit est très positif et permet à l'université d'envisager avec sérénité d'entrer dans la modernité. Il faut impérativement moderniser la gestion des ressources humaines et la gestion financière et dans un deuxième temps s'engager dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il ne faut pas hésiter à saisir cette chance.

En réponse à une question de M. GIRON, M. BAUDORRE rappelle les principales réformes qui sont mises en oeuvre : la réforme des structures internes. Il s'agit d'un processus ambitieux qui va bouleverser nos structures, nos méthodes de travail et nos espaces. Cette réforme va demander une adaptation progressive de l'établissement. L'organisation administrative sera mise en place en septembre 2009 mais la réalisation s'étalera sur deux ou trois ans. Il faut pouvoir opérer en amont les changements techniques et ainsi ne pas avoir en même temps à régler ces questions-là.

M. GIRON estime qu'il aurait été intéressant de disposer d'un rétro planning présentant les différentes réformes : la réforme interne et la mise en place de JEFYCO et de voir ainsi comment elles vont s'adosser avec les nouvelles compétences en 2009. Il est difficile de se prononcer aujourd'hui sans connaître l'étalement dans le temps de l'ensemble du dispositif. La réforme interne a été un travail plutôt positif et profond ; il faut maintenant avoir les échéanciers.

Le président reconnaît que ces interrogations sont légitimes. Il y a plusieurs réformes qui s'emboîtent. On a eu le courage collectif de mettre en route la réforme interne qui doit moderniser et rationaliser notre université. Cette réforme ne va pas se faire du jour au lendemain il ne faut pas pour autant la retarder. Elle va commencer dès la rentrée 2009 mais

elle ne sera achevée que lorsque sera terminée la recomposition spatiale. L'objectif ultime est bien que les trois UFR soient regroupées dans des locaux communs. Cette recomposition spatiale est rendue possible par l'enveloppe dont dispose déjà l'université au titre du contrat de plan État région mais aussi par les financements qui vont être apportés par le plan campus. Ces financements vont permettre une recomposition spatiale à la hauteur des ambitions pédagogiques et de recherche de l'université. C'est la réforme interne qui est la réforme la plus importante et qui sera la plus longue. Pour le reste, il s'agit de réformes techniques, certes importantes et difficiles mais qui sont d'une bien moindre ampleur.

Il redit ici que les universités qui basculeront dans la première vague auront un soutien fort du ministère en termes d'accompagnement technique et financier mais aussi de requalification des emplois.

Il s'agit bien de réformes techniques qui ne vont pas tout bouleverser. La véritable réforme, c'est la réforme interne.

Le Président indique que dans le cadre du Plan Campus, il va demander des constructions nouvelles, ce qui permettra des glissements et libérera de nouveaux espaces dans les bâtiments principaux de l'université.

M. GIRON demande des précisions sur le projet de requalification des espaces et s'étonne que l'on ait pu le proposer avant de savoir qu'on aurait les moyens du Plan Campus.

Le Président rappelle que l'université avait, lorsqu'elle a proposé le schéma de réformes internes, dégagé une enveloppe de prêt de 5 millions d'euros pour cette opération. Le plan Campus offre de nouvelles possibilités et permet d'afficher une ambition à la hauteur de nos besoins de pédagogie et de recherche. On va pouvoir faire une restructuration de plus grande envergure et mener une réflexion sur de nouveaux espaces. Un programmiste est en cours de recrutement pour nous aider dans cette tâche. Le document définitif du plan Campus doit être élaboré pour le mois de novembre prochain. La commission de sélection se prononcera mi décembre et le ministère fera alors savoir l'enveloppe financière définitive.

M. BAUDORRE indique qu'il y a la conjonction de plusieurs logiques qu'on n'a pas toujours voulues. Mais pour autant, tout ne doit pas être confondu. Les autres questions ne relèvent pas des mêmes logiques. Les auditeurs ont regardé le processus de réforme interne d'un œil favorable et estimé qu'elle était indispensable sur le moyen terme mais ils n'ont pas dit que si la réforme n'avait pas lieu, on ne pourrait pas payer les personnels.

M. PORTINE loue l'ampleur et la rigueur du travail réalisé par l'équipe présidentielle qui justifie les points positifs du rapport de l'Inspection générale. Il comprend l'idée de ne pas traîner les pieds. Trop vouloir attendre peut poser problème. Mais la question est difficile à aborder car on va vers l'inconnu. Dans ce cas là, deux métaphores sont souvent employées : celle des travaux ou celle de l'informatique avec les bugs qui s'enchaînent. Le passage en 2010 entraîne un alourdissement car il va nécessiter des phases transitoires. Le passage en 2009 comporte des risques. La réforme interne cause des résistances et des tentatives de repli. En la matière, la question la plus importante est celle de l'espace. Des UFR fonctionnellement rapprochées mais qui resteraient spatialement distantes vont poser problème.

Il souhaite savoir ce que font les autres universités bordelaises. Il demande également si on peut mesurer la lourdeur du nouveau contrôle de gestion lié au passage aux nouvelles compétences.

Enfin, il rappelle qu'il ne faut pas négliger le facteur humain et la charge de travail des personnels BIATOS.

Mme DUPAU rend compte d'une réunion à laquelle elle vient de participer à Paris. Il s'agissait d'une réunion d'information et d'échanges sur la nouvelle certification des

comptes. Cette réunion lui a permis de bien voir les pré requis nécessaires pour avoir une certification des comptes sans réserves.

Il faudra avoir une comptabilité patrimoniale avec une tenue des amortissements à jour, c'est déjà le cas à Bordeaux 3.

Il faudra pratiquer une comptabilité d'exercice, c'est-à-dire rattacher toutes les charges et tous les produits à l'exercice qui les a générés. Bordeaux 3 ne pratique pas comme cela mais la mise en place de cette nouvelle comptabilité est loin d'être insurmontable.

Il faudra gérer la masse salariale et être à même d'établir un plan de trésorerie mensuel fiable. Elle est en train de le réaliser et cela sera fait à la rentrée.

Il faut être doté d'un outil fiable pour gérer la masse salariale. L'Etat a souhaité que la paye continue à être assurée par la trésorerie générale dans le cadre de la paye à façon. Il n'y aura donc aucun changement par rapport à la situation actuelle.

Enfin, il faut revenir à une véritable séparation ordonnateur/comptable. C'est en cours et les équipes du service financier seront renforcées.

L'AMUE et l'ESEN mettent en place un accompagnement fort avec des cycles de formations pour les élus et pour les personnels. Des comités d'utilisateurs seront créés par les universités qui auront basculé au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le commissaire aux comptes va porter un regard sur la régularité comptable mais c'est aussi un conseiller. Il viendra, pour les universités concernées, dès l'automne prochain pour comprendre le fonctionnement de l'établissement et réaliser le bilan d'ouverture. Il s'agit d'une première mission de 6 semaines. Puis il reviendra au moment du compte financier.

En réponse à une question de M. BOULANGER, Mme DUPAU précise que la paye à façon reviendra à 1, 52 € par mois et par agent.

En réponse à une question de M. PORTINE, Mme DUPAU souligne que la paye à façon devrait être une solution transitoire dans l'attente de la mise en place d'un opérateur de paye national.

M. BAUDORRE indique qu'il est évident que davantage de responsabilités signifie davantage de charges. Mais ces charges sont grandement atténuées par le fait que tout le travail préparatoire a déjà été réalisé.

Le Président souligne que les autres universités bordelaises ont estimé que leurs outils de fonctionnement interne n'étaient pas suffisamment performants pour leur permettre d'envisager le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour Bordeaux 3, l'audit avait été demandé justement pour avoir un avis extérieur. Si les résultats de l'audit n'avaient pas été encourageants, le passage la première année, qui est important parce que c'est celui qui va induire le maximum d'accompagnement, n'aurait pas été envisagé. Il comprend tout à fait les inquiétudes des personnels BIATOS et il a essayé, notamment en tenant une réunion d'information, d'y répondre.

M. JOLY tient à souligner que le passage aux nouvelles compétences vient s'ajouter aux autres réformes en cours : la réforme interne qui va entraîner un bouleversement des procédures et la mise en place de JEFYCO. Cela fait beaucoup dans la même unité de temps. Chacune de ces réformes génère des inquiétudes. Les outils sont indispensables pour faire fonctionner l'établissement. Il serait hautement souhaitable que les outils soient rodés et ne souffrent d'aucune erreur. La mise en place de JEFYCO au 1<sup>er</sup> janvier 2009 nécessitera un temps de rodage. Il faudra que les structures soient dotées des personnels en nombre suffisant et préalablement formés. Il sent monter les inquiétudes et la souffrance des collègues. En conséquence, il demande que l'on ne se hâte pas pour le passage aux nouvelles compétences et qu'on laisse du temps au temps.

Mme SANGUIRGO estime que toutes ces inquiétudes sont légitimes. Elle se rappelle l'installation du logiciel NABUCO et espère que JEFYCO apportera une réelle amélioration. Mais cela va nécessiter de changer nos façons de travailler. L'installation d'APOGEE a entraîné un drame humain considérable, une situation de crise et des collègues en grande difficulté. On a frôlé la catastrophe. Les personnels BIATOS sont inquiets des réformes internes dont ils n'ont pas tous les éléments. Il y a beaucoup trop d'inconnus. Les collègues sont pétrifiés.

M. RICHARD estime qu'avec la réforme interne on a dévié du sujet. Il regrette de ne pas avoir eu connaissance du rapport d'audit par avance. Il est irrité de voir que tout le monde s'étonne lorsque des rapports d'audit montrent que les résultats sont positifs et que l'université fonctionne bien. Pour sa part, il a l'impression depuis longtemps d'être dans une université moderne.

Mme BOULERIE constate que tout le travail va reposer sur Mme DUPAU et s'inquiète que cette dernière n'ait été rassurée sur l'ampleur des tâches que tout dernièrement. Elle regrette également de ne pas avoir eu connaissance du rapport de l'audit mais les éléments qui ont été fournis montrent des réserves techniques qui ne semblent pas minimes. Elle a relevé beaucoup de contradictions dans les arguments présentés par l'équipe présidentielle. Elle trouve que la comparaison avec le calendrier du LMD n'est pas justifiée car si l'université a eu des difficultés dans la mise en place du LMD, ce n'est pas parce qu'elle est entrée dans le dispositif tardivement mais bien plutôt parce qu'elle n'a pas su tirer profit du délai que lui avait donné ce calendrier pour préparer la réforme. Elle souligne que les nouvelles compétences constituent un basculement grave du statut des fonctionnaires qui ne seront plus rémunérés par l'Etat. Il s'agit bien d'entrer dans une logique libérale. On n'est pas obligé de suivre cette logique. Il y a d'autres valeurs que l'on peut essayer de défendre. Le fonctionnement par projets ne doit pas forcément nous assurer la réussite à court comme à moyen terme. Il faut un étalement dans le temps pour réfléchir au passage à l'autonomie. Ce projet doit être mûri. Il faut construire nos structures et prendre en main nos outils.

M. HOYAUX peut accepter l'idée que cette réforme est techniquement possible mais le problème n'est pas technique mais politique. En 2012, qui est le terme fixé par la loi pour le passage aux nouvelles compétences, il y aura une nouvelle élection et l'abrogation de la loi LRU sera possible. Cette réforme donne de grands pouvoirs au président notamment en matière de recrutement des personnels. C'est une mauvaise solution qui va remettre en cause notre fonctionnement. Cette réforme signifie le désengagement de l'état et la phagocytation des universités par les collectivités territoriales qui n'attendent que cela. Voter contre l'autonomie, c'est voter contre la loi LRU. L'accélération des demandes de mutation des personnels est un critère de l'évaluation de leur souffrance.

M. PEBARTHE souligne qu'il y a une forme d'ambiguïté dans la présentation. La réforme est tour à tour présentée comme technique ou politique. Ce n'est pas une question anodine. C'est effectivement une réforme et un vote techniques puisqu'il s'agit de l'application d'une loi mais c'est aussi un vote politique. La loi nous permet de ne passer que dans 4 ans. On ne peut pas prendre une décision politique sans information. Or tout ce que l'on nous dit c'est de faire confiance à l'équipe présidentielle et à un audit dont on n'a pas connaissance. On nous dit également que l'on va avoir des moyens financiers et techniques si on choisit de passer tout de suite. Tout le monde sait bien que dans le cadre de la politique du gouvernement actuel, il n'y aura pas de moyen supplémentaire. Il va y avoir plus de 20 000 suppressions de postes à l'Education nationale, on ne voit pas pourquoi, l'université serait, par miracle, protégée. On nous dit également que les éléments techniques de la réforme ne vont concerner qu'un petit nombre de personnels. Or la réforme prévoit bien que le conseil d'administration va définir le service des enseignants. Il s'agit bien d'un élément important qui va changer notre métier. Ce vote est manifestement précipité et on ne comprend pas

pourquoi. Il serait bien préférable de débattre d'abord puis ensuite de décider à quel moment il sera opportun de passer.

Mme DUPAU interpellée par plusieurs intervenants tient à préciser ses propos. Son inquiétude ne portait que sur la certification de ses comptes par un commissaire aux comptes privés. En effet, comme tout comptable public, elle a l'habitude de voir ses comptes vérifiés par des comptables publics. Mais elle est désormais rassurée pleinement car le commissaire aux comptes aura aussi une importante fonction de conseil.

M. BRUN indique que ce n'est pas une décision technique mais de nature politique au sens de politique universitaire. On ne voit pas quels pourraient être à court terme les bénéfices que l'on peut escompter de ces nouvelles compétences.

Il regrette que le conseil doive voter à partir des éléments d'un rapport qui ne lui a pas été communiqué. On est bien dans l'opacité absolue. Il aurait été tout à fait légitime de communiquer ce rapport, même à titre confidentiel, aux membres du conseil.

Il est également gênant qu'alors que l'on a pris l'habitude d'un nécessaire resserrement des liens entre les établissements du PRES pour préparer, à court ou moyen terme la fusion, on parte seul et sans concertation. Il estime que le Président aurait dû utiliser sa fonction de président du PRES pour uniformiser le passage des universités bordelaises dans les nouvelles compétences. Il est souhaitable de négocier avec Bordeaux 1, 2 et 4 pour passer en même temps.

Il s'interroge également sur le coût financier de cette réforme. On nous annonce 250 000 € et des requalifications de postes mais on ne sait pas combien. On sait que toute réforme administrative se fera à moyens constants. Or cette réforme a un coût. Il a essayé de l'estimer : le renforcement en personnel du pôle financier peut être estimé à 230 000 € par an, la paye à façon, 80 000 € par an et la certification des comptes 100 000 €. La réforme va donc coûter au moins 400 000 € par an.

L'autonomie est un moyen pour l'Etat de se désengager. Toutes ces observations plaident pour retarder le plus possible ce passage à l'autonomie.

Mais il faut aussi parler du coût humain de cette réforme qui ne peut être quantifié. On ne peut faire comme si la proposition n'avait aucune incidence. Il n'y a pas que deux services concernés. Cela n'aurait aucun sens si rien ne changeait. La modulation prévue des services des enseignants permettra certes d'accorder des décharges mais il y aura aussi des surcharges. Il apparaît naturel de cadrer un certain nombre de choses avant de passer.

L'inquiétude des personnels, c'est la perception des risques qu'ils ont parfaitement identifiés. On ne peut pas laisser simplement penser que les choses vont bien se passer.

M. BRUN s'interroge sur l'empressement du président à passer aux nouvelles compétences. En faisant cela, on néglige le ressenti des personnels qui vont avoir à supporter ces charges. Il a l'impression que l'on suit un peu trop visiblement les souhaits du ministère qui recherche un grand nombre d'universités pour adhérer à la loi. En agissant avec précipitation, le Président laisse croire qu'il est le représentant du Ministère devant les personnels et cela pose problème.

M. BRUN n'est pas hostile qu'une loi votée par le Parlement s'applique à tous.

Bordeaux 3 doit se préparer à entrer dans l'autonomie financière mais elle doit le faire dans le cadre du PRES.

M. POLI est d'accord avec les propos des autres représentants des personnels IATOS. Il rappelle que les personnels IATOS sont des conseillers comme les autres. Il souligne que depuis quelques temps, les audits et les évaluations se sont multipliés à Bordeaux 3 et se demande si les autres universités de Bordeaux en ont eu autant. La réforme interne est

essentielle. Il espère que le passage à JEFYCO ne posera pas trop de problèmes. Il vaut mieux s'en tenir à ces deux éléments essentiels et ne pas servir de cobaye pour le Ministère. Il a assisté au CNESER à une audition du Comité de suivi de la loi LRU. Et ce qui est remonté ce sont les difficultés d'application de la loi.

M. RIBEYRE a entendu des arguments de niveaux différents. Le niveau de politique national ne lui paraît pas pertinent. Le fait que Bordeaux 3 soit première au niveau du PRES ne le gêne pas non plus.

Il n'est pas sûr que retarder l'échéance du passage soit quelque chose de positif pour Bordeaux 3. Il entend l'inquiétude des personnels IATOS et souhaite que des réponses soient apportées.

En tant qu'enseignant et chercheur, il sait que la prise de risques bien évaluée est normale. Il faut assurer l'incertitude. Il ne voit pas quels éléments négatifs devraient retarder l'échéance.

M. PEBARTHE souligne que la position des personnels IATOS ne peut être réduite à une crainte ou à une inquiétude mais c'est l'expression d'une opinion que l'on peut estimer valable ou non.

M. BAUDORRE estime que ce débat était important et que chacun peut décider en pleine connaissance de cause. Il était important, pour l'équipe présidentielle, de se sentir responsable et d'aller le plus loin possible. Bordeaux 3 a des perspectives favorables. On aura fait notre travail jusqu'au bout. Il faut empêcher toute ambiguïté pour l'avenir. Il ne faut pas cacher aux personnels que repousser l'échéance au delà de 2009 va entraîner le fait qu'un certain nombre de tâches seront réalisées deux fois et qu'il faudra recommencer le travail. On ne pourra pas dire que cela n'aurait pas été signalé. Les incertitudes que beaucoup de monde ont évoquées ont été mesurées par les personnes compétentes.

M. BOULANGER indique que l'on a assisté à un débat riche et complexe qui honore notre université. Les arguments échangés sont d'une très grande qualité. Il n'est pas choquant de vouloir être en situation le plus rapidement possible. Mais il regrette lui aussi l'absence de communication du rapport au préalable et il n'est pas indifférent aux inquiétudes des personnels. Il ne peut pas se prononcer sans avoir la totalité des informations. La logique de vouloir aller plus vite que les autres établissements du PRES risque d'être mal vue et de compromettre la construction de la grande université de Bordeaux. Pour toutes ces raisons, il ne peut pas voter cette proposition en l'état et il a également le même mandat de la part de M. PABOEUF qu'il représente ici aujourd'hui.

Il appelle à un nouveau débat à l'automne pour que, mieux informé, chacun prenne sa décision sans ce soupçon qui pèse sur l'absence de communication du rapport de l'audit et en pleine connaissance des coûts financiers.

Le Président souligne que personne ne l'obligeait à entamer ce débat. Il n'avait aucun avantage à le faire. Il a pris les choses en main en gérant les difficultés et les contraintes. Il n'est pas le représentant de l'Etat mais son rôle de président est d'anticiper. Le président doit offrir une vision politique de l'avenir de l'université. Il ne cherche pas à être ni le premier de la classe ni un cobaye. Les autres établissements du PRES ne se sentent pas prêts pour le moment. Mais il y a eu une discussion au sein du PRES et tout a été fait dans la clarté. Le processus de construction de l'université de Bordeaux est loin d'être terminé. Rien ne se fera avant 2011/2012. D'ici là, tout le monde comprend que les établissements du PRES ne sont pas à égalité.

Il indique qu'il n'y pas de volonté d'opacité. Le rapport d'audit n'est pas public même au sein du conseil et il n'a pas eu l'autorisation de le divulguer. Le rapport sera rendu public le moment venu. Il ne s'agit pas en se hâtant de brutaliser ou d'accroître la souffrance des collègues. Il y avait une possibilité d'entrer en janvier 2009 mais il faut se décider avant le 14 juillet.

Si le conseil refuse cette possibilité, cette discussion sera close et le Président n'a aucun état d'âme en la matière.

M. BEYLOT demande un vote à bulletins secrets.

Le Président et les autres membres du conseil acceptent cette demande.

Le conseil d'administration rejette par 17 voix contre, 12 voix pour et un bulletin blanc le passage aux nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **III - REPARTITION DES GRANDES MASSES DU FSDIE**

M. GIRON demande que le service culturel et le service de la vie étudiante présentent un rapport annuel devant le conseil sur l'utilisation des fonds qui leur sont accordés au titre du FSDIE.

En réponse à une question de M. GIRON, Mme GAUDY rappelle que le FSDIE ne peut plus servir à des financements individuels à caractère social.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de répartition des grandes masses du FSDIE 2008.

### **IV - CREATION DE DU**

M. LAÜGT indique que le projet de création du DU « responsabilités associatives » doit être retiré de l'ordre du jour du conseil.

En effet le porteur du projet a souhaité, en tenant compte des observations faites par la Commission des enseignements et de la vie étudiante et du CEVU, revoir son projet. A cet effet, il met en place un groupe de travail qui présentera ses conclusions pour la rentrée 2009.

Mme DE MONTGOLFIER se réjouit que ce DU soit revu. Elle rappelle que l'IUT couvre ce champ de formation dans son département carrières sociales et souhaite être associé à la réflexion.

M. GIRON demande que les droits d'inscription de ce DU ne soient pas trop élevés car il existe un grand nombre de formations similaires dispensées par des associations à leurs membres qui ne coûtent rien et qu'il s'agit de donner une formation à des bénévoles.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une formation qui délivrera un diplôme et qu'elle a un coût pour l'université. Pour autant il ne s'agit pas de faire des bénéfices

S'agissant du DU « auteur compositeur interprète », M. LAÜGT précise qu'il a fait l'objet d'un large débat au sein de la commission. Suite aux observations de la commission, le porteur du projet l'a revu. C'était à l'origine un diplôme prévu sur deux ans avec un recrutement tous les deux ans.

Le CEVU a eu une discussion approfondie sur le nouveau projet et a, à l'unanimité, donné un avis défavorable et proposé au porteur du projet de le revoir dans le cadre d'une licence professionnelle pour la rentrée 2009.

Mme BOULERIE regrette cette décision du CEVU. Elle indique que l'équipe s'était beaucoup investie dans le projet qui est totalement novateur et moderne et qui répond à une forte attente.

Le conseil d'administration rejette par 14 voix contre, 3 voix pour et 10 abstentions le projet de création du DU « préparation au métier d'auteur compositeur interprète de chanson française ».

## **V - ATTRIBUTION DU FSDIE PROJETS INDIVIDUELS.**

M. LAÜGT indique que les porteurs de ces projets ont été auditionnés par la commission ad hoc. Le CEVU a retenu un ensemble de projets pour un montant total de 10 530 €. La différence entre ce montant et l'enveloppe réservée à cet effet sur le budget 2008, soit 1530€ peut être couverte par les reports 2007 du FSDIE ;

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, ces attributions.

## **VI - VOTE DES TARIFS**

M. BAUDORRE indique qu'il s'agit comme chaque année de présenter au conseil l'ensemble des droits dont l'université prévoit l'encaissement. C'est une liste où l'on trouve des choses très différentes.

Cette année, l'université a décidé de respecter strictement la réglementation. Il n'y a donc pas de frais pour l'organisation des épreuves de sélection pour les formations à capacité d'accueil. De la même manière les droits « sports » et culture seront clairement indiqués comme facultatifs. Mais il est évident qu'il faudra que l'université trouve les moyens de compenser le manque à gagner car il ne s'agit pas d'arrêter l'accès au sport des étudiants.

Il souligne qu'une réflexion a été menée sur les certifications qui étaient en partie gratuites auparavant ce qui avait pour conséquence un abandon massif des étudiants en cours d'année. Il a semblé important de responsabiliser les étudiants par le versement de droits spécifiques qui restent tout à fait raisonnables.

Il indique que l'on doit ajouter aux tarifs des certifications, les tarifs pour les auditeurs libres.

Certifications uniquement : 35 €

Formation CLES/CLUB : 15 €

C 2I : 50 €

M. PEBARTHE indique que la question des droits d'inscriptions parallèles est une question très aigüe. Il y a la formation minimale et pour accéder à d'autres formations, les étudiants doivent s'acquitter de droits complémentaires. C'est une dérive très dangereuse. Il considère que la mission de l'université est de permettre à chacun d'accéder à la formation. La somme peut paraître faible mais pour l'étudiant, elle est importante et surtout cela ouvre la voie à des augmentations plus importantes dans le futur. Il faut réfléchir à cette question et trouver un autre moyen que l'argent pour responsabiliser les étudiants.

M. BRUN souligne que le problème de la gratuité est un vrai problème. Il est vrai que pour les MCES/CLUB, il y a beaucoup d'inscrits et peu qui suivent la formation. Mais la réponse du paiement ne correspond pas à la réalité. Les informations contradictoires sur le caractère obligatoire ou non de ces formations pour l'entrée en master ont beaucoup contribué à cet état de fait.

M. RICHARD regrette que l'on doive voter le document sans son ensemble compte tenu du caractère très hétérogène des tarifs.

Le conseil d'administration adopte par 20 voix pour et 10 abstentions les tarifs 2008/2009.

## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

### **- Dons**

*Le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, l'UFR des Pays anglophones à faire des dons de livres et revues à la faculté de Lettres de l'université de Bacau (Roumanie).*

*Le Conseil d'administration autorise le Président à recevoir le don de 4000 € de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

### **- Convention**

*Le conseil d'administration autorise le Président à signer la convention avec l'OFUP*

Le Président clôt la séance à 14 H 30.

Le Président,

SINGARAVÉLOU